
Anthropologie de la parenté

Laurent Barry



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/annuaire-ehess/16411>

ISSN : 2431-8698

Éditeur

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2004

Pagination : 426-428

ISSN : 0398-2025

Référence électronique

Laurent Barry, « Anthropologie de la parenté », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], | 2004, mis en ligne le 01 mars 2015, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/16411>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

EHESS

Anthropologie de la parenté

Laurent Barry

Laurent Barry, *maître de conférences*

- 1 APRÈS un rappel des conclusions auxquelles nous étions parvenus l'année précédente à partir de l'examen de systèmes d'alliance fondés sur un principe de « parenté utérine » et de « parenté double », nous avons clos l'analyse de cette dernière configuration par un dernier exemple, celui des Chimanes de Bolivie qui nous fut présenté par Isabelle Daillant (CNRS).
- 2 Avant d'aborder le troisième volet de ce séminaire, nous avons effectué une brève incursion en terres « semi-complexes » avec la présentation des ethnographies des Samo du Burkina-Faso, des Magniotes de Grèce et des Peere du Cameroun par Françoise Héritier (Collège de France), Margarita Xanthakou (CNRS) et Charles Henry Pradelles de Latour (CNRS).
- 3 Nous consacraâmes la suite des séances à la troisième des grandes catégories distinguées ici, celle de « parenté neutre ». Tout d'abord avec l'analyse d'un cas ethnographique classique, celui des Tallensi du Ghana, substituant à la lecture dichotomique d'un Meyer Fortes qui opposait dynamiques claniques et réseaux parentaux, une conception unitaire fondée sur le concept de *dɔyam*, de « parenté », qui transcende les catégories précédentes. Dans un même cadre africain, Michael Houseman (EPHE) vint nous présenter l'ethnographie des Beti du Cameroun qui combine des traits relevant à la fois des systèmes complexes et semi-complexes.
- 4 Ce parcours consacré à la catégorie de « parenté neutre » se poursuit par l'examen des évolutions internes du système de parenté romain. Si la société romaine païenne des premiers siècles de notre ère connaissait une logique de la parenté somme toute comparable à celles d'autres « systèmes complexes », elle organisait pourtant ses pratiques autour d'une idéologie de la « conjugalité » dont les soubassements semblent plus linguistiques, juridiques voire politiques – ainsi que Paul Veyne et plus récemment Philippe Moreau l'ont magistralement souligné – qu'ils ne nous parlent du « corps » ou de la « nature ». Ce modèle évoluera progressivement vers une acception plus « charnelle », avec l'étonnant privilège accordé à partir du IV^e siècle par l'Eglise au

concept de *una caro*, ce au détriment des règles explicitement exposées dans le Lévitique.

- 5 Les séances suivantes furent consacrées à des exemples contemporains : celui de la société normande, présentée par Françoise Zonabend, des gitans d'Andalousie par Nathalie Manrique et des Békés des Antilles par Jean-Luc Jamard (CNRS).
- 6 Ces communautés, relevant explicitement des « systèmes complexes », privilégient cependant les mariages consanguins proches, association paradoxale qui nous amena à reconsidérer la pertinence de la définition habituelle de cette classe de phénomènes. Plutôt que de retenir l'absence d'expression *emic* d'une règle positive de mariage, nous avons privilégié l'idée de l'extension symétrique des prohibitions et des préférences matrimoniales, idée qui suppose la non-pertinence d'une lecture en terme de genre de cet univers des relations de parenté ce qui rejoint précisément le concept de « parenté neutre ».
- 7 Enfin, nous avons examiné la quatrième grande catégorie distinguée initialement, celle de « parenté agnatique ». Celle-ci, si elle relève d'un même niveau d'analyse que les précédentes, n'en est pas moins aussi la plus cognitivement improbable. Outre qu'elle privilégie l'idée que la parenté ne tire son origine que d'un des sexes, elle postule également que le rôle principal dans la génération est dévolu à l'homme. Des rares exemples qu'il est possible d'en recenser, nous avons retenu celui des Han de Chine. Cet agencement matrimonial particulier met en évidence une construction des notions « d'identité » et de « parenté » faisant abstraction de toute référence au lien « biologique ». Ainsi, les prohibitions et pratiques han, comme M. Granet et C. Lévi-Strauss l'avaient remarqué, semblent bien plus fortement influencées par l'idée de « proximité » telle qu'exprimée par les degrés de deuil et les catégories terminologiques, plutôt que par celle d'une quelconque idéologie de la physiologie.
- 8 Au terme de ces deux années nous avons alors pu faire retour sur l'exposé des hypothèses initiales, soulignant les problèmes en suspens, mais aussi les atouts d'une approche en terme de « groupes de parenté », notamment celui de faciliter une appréhension résolument holiste de cette catégorie d'objets.

Publications

- « Françoise Héritier », *Bibliographical dictionary of anthropology*, Montréal, Routledge, 2002.
- « Enseigner la parenté », *Gradhiva*, 32, 2002, p. 71-76.

INDEX

Thèmes : Anthropologie sociale, ethnographie et ethnologie